Document d'informations clés ('KID')

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: Belfius Life Values
Belfius Life Values est une assurance-vie liée à des fonds d'investissement (Branche 23). Il s'agit d'un produit de Belfius Assurances SA (numéro d'agrément 0037, siège : B-1210 Bruxelles, place Charles Rogier 11, tel : 02 286 76 11 ou www.belfius-insurance.be).
Autorité de contrôle: FSMA
Date de production du document d'informations clés : 16-09-2019

En quoi consiste ce produit ?

Type:
Assurance-vie de la Branche 23 dont le rendement est lié à des fonds de placement internes.

Objectifs:
Sur la base des critères déterminés par Belfius Banque SA, le produit d'assurance (Branche 23) Belfius Life Values convient à la partie dynamique du portefeuille de l'investisseur. Le versement unique ou les versements réguliers effectués par le souscripteur sont investis et convertis en un nombre de parts du ou des fonds d'investissement interne(s), appelées « unités ». L'Investisseur peut choisir d'investir dans les différents fonds ayant une politique d'Investissement particulière. L'Investisseur a la possibilité de prévoir une couverture décès et de désigner le bénéficiaire du capital constitué s'il venait à décéder. Le gestionnaire des fonds est Candriam Luxembourg S.A.

Vous pouvez choisir parmi les fonds de placement internes suivants:
Belfius Life Values Defensive: compartiment investi à 100 % en obligations
Belfius Life Values Low: compartiment investi à 30 % en actions et 70 % en obligations
Belfius Life Values Medium: compartiment investi à 50 % en actions et à 50 % en obligations
Belfius Life Values High: compartiment investi à 70 % en actions et à 30 % en obligations
Belfius Life Values Dynamic: compartiment investi à 100 % en actions
La valeur est liée à l'évolution d'un compartiment dont la valeur est le résultat de la multiplication du nombre d'unités par compartiment et de la valeur de chaque unité.

Investisseurs de détail visés: public cible
Ce produit est destiné aux investisseurs qui:

- cherchent à investir dans un produit avec un rendement potentiel supérieur sans capital garanti
- ont un horizon d'investissement de minimum 5 ans

Assurance: avantages et coûts
Garantie principale (décès) : le capital en euros des unités du contrat à la date du décès est versé au(x) bénéficiaire(s) du contrat.
La couverture décès prend fin au 70ème anniversaire de l'assuré.
Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?».

Durée:
Belfius Life Values est conclu pour une durée indéterminée.
Il prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Assurances SA.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1	**2**	**3**	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 – 6 ans.
Le risque inhérent au produit peut être plus élevé que celui présenté dans l'indicateur si le produit n'est pas détenu pendant toute la durée de période recommandée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque dépend du fonds de placement interne choisi. Vous trouvez plus d'informations de l'indicateur de risque par fonds de placement interne dans le règlement de gestion des fonds de placement internes de Belfius Life Values.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 23. Les fonds de placement internes de la Branche 23 sont exposés à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement des fonds de placement internes et de leurs fonds sous-jacents. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. La valeur d'une unité et ainsi le rendement dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance.
Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques.
Le rendement du contrat Belfius Life Values n'est pas garanti par Belfius Assurances SA.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les scénarios de performance dépendent du fonds de placement interne choisi. Vous trouvez plus d'informations des scénarios de performance par fonds de placement interne dans le règlement de gestion des fonds de placement internes de Belfius Life Values.

Que se passe-t-il si Belfius Assurances SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'impact des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sorties anticipées potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps
Il se peut que la personne qui vous vend ou vous conseille ce produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'impact de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts
Le tableau ci-dessous indique:
- l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,42% - 1,25%	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'impact des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00% - 1,50%%	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,01% - 0,27%	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,54% - 2,29%	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Veuillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie précoce.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 ans afin de récupérer potentiellement l'investissement effectué.
Les frais ci-dessous sont appliqués si vous voulez racheter le contrat entièrement ou partiellement.

Frais de sortie:
5%, 4%, 3%, 2%, 1% sur le montant racheté selon que le rachat total ou partiel a lieu la 1ère , 2ème, 3ème , 4ème ou 5ème année du contrat. 0% à partir de la 6ème année.
En cas de décès de l'assuré et en cas de rachats partiels selon la Formule Comfort, aucune indemnité de sortie ne sera déduite.

Frais des transferts (conversion) de fonds de placement internes dans le contrat Belfius Life Values:
Des frais de 1% seront prélevés sur chaque transfert interne à concurrence de la valeur convertie.

Indemnité de rachat/de reprise:
Pour toute information complémentaire sur les indemnités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Belfius Life Values, disponibles sur le site web www.belfius.be ou dans son agence de Belfius Banque.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

En cas de problèmes, vous pouvez adresser vos plaintes tout d'abord auprès de votre agence, de votre chargé de relation ou au Service Gestion des Plaintes, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: claim@belfius.be. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Negotiator Claims de Belfius Banque, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail: negotiation@belfius.be
A défaut de solution, vous pouvez alors soumettre le différend au «Service de Médiation des Assurances», Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: info@ombudsman.as; fax 02.547.59.75. En introduisant une plainte auprès de Belfius ou des instances de recours susmentionnées, vous préservez votre droit, le cas échéant, de porter le litige devant les tribunaux belges compétents.

Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire » et les conditions générales disponibles à première demande dans votre agence Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be.

Information précontractuelle complémentaire - Belfius Life Values

Objectif document

Le présent document précise et complète les informations du document d'informations clés relatif au produit Belfius Life Values. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ce document contient uniquement des informations légales obligatoires destinées à vous aider à comprendre les caractéristiques du produit.

Adhésion/ souscription

À tout moment.

Valeur d'inventaire

- La valeur d'inventaire de chaque fonds peut être consultée dans une agence Belfius Banque ou sur www.belfius.be
- La valeur d'inventaire de l'unité est déterminée tous les jours ouvrables bancaires.

Transfert de fonds

Conversion possible à tout moment d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un compartiment vers un autre compartiment.

Frais

Frais d'entrée

- 2,50 % dégressifs, selon les sommes investies.
- La détermination des frais d'entrée applicables à la nouvelle prime tient compte des primes antérieures.

Pour chaque prime…	Les frais d'entrées s'élèvent à
0-49.999 EUR	2,50%
50.000-124.999 EUR	1,75%
125.000-249.999 EUR	1,00%
>= 250.0000 EUR	0,75%

Frais de gestion directement imputés au contrat

- Pour l'ensemble des compartiments (actions ou obligations) : 0,023% par semaine.
- Ces frais de gestion sont inclus dans la valeur d'inventaire des fonds d'investissement.

Prime

- Date et montant libres avec un min. de 74 EUR par prime. Ce minimum est ramené à 25 EUR dans le cas d'un versement complémentaire. (ce montant comprend la prime, les frais d'entrée et la taxe sur la prime).
- Les versements complémentaires sont autorisés sur base de la clé de répartition ou sur base d'une nouvelle clé de répartition telle que souhaitée au moyen d'un formulaire daté et signé établi dans une agence de Belfius Banque.

Fiscalité

- Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.
- Aucun avantage fiscal sur les primes brutes versées.
- Taxe de 2 % les primes brutes versées (personnes physiques).
- Ce contrat d'assurance n'est pas soumis au précompte mobilier.
- Tout impôt ou taxe présents ou futurs applicables au contrat sont à charge du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s).
- En ce qui concerne les droits de succession, les dispositions fiscales belges tant législatives que réglementaires sont applicables.
- Les informations susmentionnées sont fournies à titre strictement indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications et/ou d'interprétation de la réglementation/législation fiscale.
- Pour toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter votre agence.

Rachat/reprise

Rachat/reprise partiel(le)

- Rachat partiel possible à tout moment par un formulaire introduit en agence, daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire vaut décompte et quittance de règlement. Le rachat partiel est effectué à la valeur du jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie des documents de demande signés, ou au plus tard trois jours ouvrables bancaires suivants.
- Le rachat partiel est uniquement autorisé à partir d'un montant minimal et d'un nombre min d'unités restantes par compartiment. Ces minima sont fixés par la compagnie.
- Possibilités de rachats partiels selon la formule Comfort sans indemnité de sortie à concurrence de maximum 20% du capital de départ par an.
- Le paiement par la Compagnie du premier rachat partiel dans le cadre de la formule Comfort s'effectuera à la date demandée et au plus tôt au terme échu de la périodicité choisie, moyennant réception et acceptation par la compagnie de la demande, introduite en agence, signée par le souscripteur.
- Il est possible de modifier la formule Comfort . Cette modification prendra effet au terme échu de la périodicité choisie moyennant la réception et l'approbation de l'avenant par la Compagnie. Les rachats partiels périodiques actuels effectués dans le cadre de la formule Comfort seront supprimés dès validation par la Compagnie de l'avenant.
- Le montant de chaque rachat partiel correspond au produit d'un nombre d'unités acquises par leur valeur, à concurrence de ce rachat partiel, et en proportion de la répartition du contrat dans les différents fonds.

Rachat/reprise total(e)

- Le rachat total est l'opération par laquelle le souscripteur résilie son contrat avec paiement par la compagnie du montant total de la valeur du contrat (diminué des éventuelles indemnités de sortie). La valeur du contrat correspond au produit du nombre total d'unités par compartiments acquises par la valeur de chaque unité.
- Le rachat total est possible à tout moment par un formulaire introduit en agence, daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire vaut décompte et quittance de règlement. Le contrat prend fin en cas de rachat total. Le rachat total est effectué le jour de valorisation suivant la réception de la demande, ou maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard.

Information	-	Une fois par an, le souscripteur recevra la situation de son contrat au 31 décembre de l'année écoulée reprenant le nombre d'unités, la valeur des unités et les mouvements éventuels de l'année écoulée des compartiments lié à son contrat BELFIUS LIFE FUND. La valeur des unités et le nombre d'unités sont également disponibles via Belfius Direct Net.
	-	Pour plus d'information, veuillez consulter le document d'informations clés, les conditions générales et le règlement de gestion disponibles dans votre agence Belfius Banque ou sur www.belfius.be. Il est important que les épargnants potentiels prennent connaissance de ces documents avant de signer un contrat.
	-	Ce type de contrat est soumis au droit belge.

BELFIUS LIFE VALUES

Règlement de gestion des fonds

Dans ce règlement on entend par:

La Compagnie: Belfius Insurance S.A.
L'agence: l'agence bancaire de Belfius Banque & Assurances S.A.
Le souscripteur: le preneur d'assurance qui conclut le contrat avec la Compagnie
Le Gestionnaire des fonds de placement interne : Candriam Belgium S.A. et Candriam Luxembourg S.A.
La Société de Gestion: Candriam Luxembourg S.A. FCP Multi Management S.A
OPC: Organisme de Placement Collectif. Ce terme désigne aussi bien un Fonds Commun de Placement ou une Sicav.

I. PRESENTATION GENERALE DES FONDS

Le contrat d'assurance Belfius Life Values est un contrat d'assurance vie lié au Fonds Commun de Placement Belfius Life se composant d'OPC, sans garantie de rendement.
L'objet de la Société de Gestion consiste dans la constitution, l'administration et la gestion d'un ou plusieurs fonds communs de placement et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces fonds ainsi que le rachat et la conversion des parts de ces fonds.
Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a délégué la gestion des actifs du fonds au Gestionnaire des fonds Candriam Luxembourg S.A., dont le siège est établi Serenity Bloc B, Route d'Arlon 19-21, Strassen. Le Gestionnaire des fonds assure en exclusivité la gestion journalière des investissements et est tenu de rendre compte périodiquement au Conseil d'Administration de la Société de Gestion de la bonne exécution de sa mission. Le Gestionnaire des fonds peut, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration, sous-déléguer à un tiers tout ou partie de ses pouvoirs de gestion, dans ce cas, le présent règlement sera mis à jour.
La stratégie de placement a comme objectif d'optimaliser les paramètres de risque et de rendement financier. La Compagnie se réserve le droit de modifier la composition des fonds, en tenant compte de la stratégie d'investissement de chaque fonds. Ces modifications s'opèreront en concertation avec les gestionnaires de Candriam.
bijgewerkt.

II. PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Créé à l'initiative de Belfius Insurance S.A., le Fonds Commun de Placement Belfius Life a été constitué à Luxembourg le 14 juin 2002 pour une durée illimitée sous la forme d'un fonds commun de placement à fonds de placement interne multiples.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Objectif général du Fonds:

L'objectif général du Fonds est d'investir au moins 80 % des actifs nets de chacun de ses fonds de placement internes en organismes de placement collectif de type ouvert. Dans chaque fonds de placement interne, l'objectif recherché est la valorisation maximale des actifs investis.

Fonds de placement internes existants, leurs objectifs et politique d'investissement:

Des changements peuvent se produire dans la gamme des fonds de placement internes disponibles. Pour connaître l'offre de fonds de placement internes disponible à un moment déterminé, le souscripteur peut s'adresser à son agence ou consulter le site web www.belfius.be. Les fonds de placement internes sont exprimés en EUR.

Fonds de placement interne Belfius Life Values Defensive

- Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Sustainable Euro Bonds Y - CAP – EUR (ISIN : BE6226278420). Le fonds investit dans des obligations libellées en EUR et des titres apparentés. Les obligations sont émises par des gouvernements, des organismes publics et des organismes semi-publics, des entreprises privées, et ont une notation minimum de BBB-/Baa3 décernée par l'une des 3 grandes agences de notation. Le fonds pratique une politique de couverture de change active face à l'Euro et peut faire appel à des instruments dérivés (couverture, exposition, arbitrage). Le fonds n'investit que dans des sociétés et les pays les mieux positionnés en termes de défis liés au développement durable. Tous les émetteurs respectent les principes de l'UN Global Compact (sociétés) et les dispositions des grands traités et conventions internationaux (pays).
- Frais de gestion du fonds de placement interne : 0% par an
- Classe de risque :
  - Le risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 3 (échelle de 1 à 7)
  - Indicateur synthétique de risque (SRI) selon le règlement PRIIPS: 2 (échelle de 1 à 7)

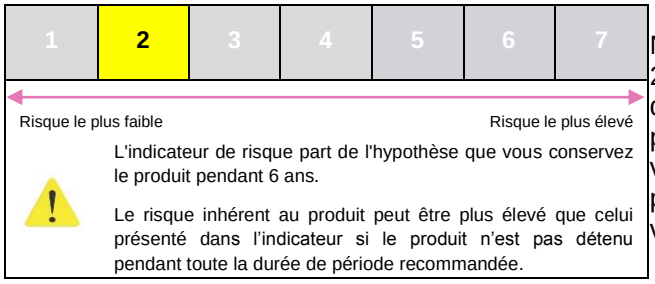

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résulats du produit se situent à un niveau bas et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

- Scénarios de performance:
  - Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 2 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.
    Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Investissement 10.000 EUR Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime) Scénarios de performance		1 an	2 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction de coûts Rendement annuel moyen	€ 8.326 -16,74%	€ 8.662 -6,69%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 9.145 -8,55%	€ 9.213 -3,93%
Scénario intermédiare	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 9.471 -5,29%	€ 9.682 -1,59%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 9.804 -1,96%	€ 10.168 0,84%
Scénario en cas de décès			
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 9.866	€ 9.981

- Coûts au fil du temps:
  - Les frais de gestion du fonds de placement interne sont de 0% par an. (Les autres coûts globaux au niveau du produit ont été mentionnés dans un tableau récapitulatif dans le « Document d'informations clés »). Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les pénalités de sortie anticipée potentielles sont inclues. Les chiffes présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 2 ans
Coûts totaux	€ 831	
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,31%	

- La Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique:
  - l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
  - la signification des différentes catégories de coûts.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,25%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	1,50%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,27%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,54%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Belfius Life Values Low

- Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Sustainable Low Y - CAP – EUR (BE6226290540). Le fonds est un FOF qui investit dans différents fonds ISR de Candriam. Il offre aux investisseurs un portefeuille diversifié en obligations et en actions d'entreprises considérées comme les meilleures de leur catégorie (top 35%-50%) dans leur secteur, s'agissant d'intégrer des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise dans leur gestion et leurs modèles d'activité. Concernant les obligations gouvernementales, seuls les pays considérés comme les meilleurs (top 50%) et gérant correctement leur capital humain, naturel et social y sont représentés. Tous les émetteurs satisfont aux principales normes internationales.
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : Candriam Belgium S.A.
- Classe de risque :
  - Le risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)
  - Indicateur synthétique de risque (SRI) selon le règlement PRIIPS: 2 (échelle de 1 à 7)

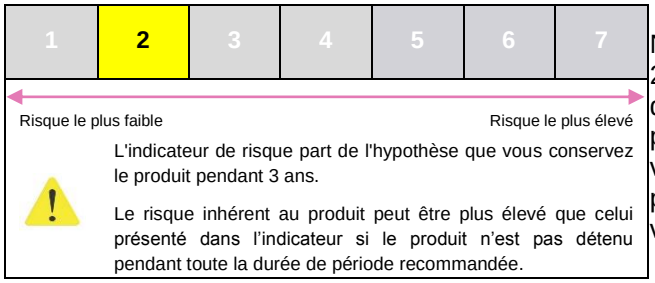

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résulats du produit se situent à un niveau bas et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

- **<u>Scénarios de performance:</u>**
  - Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.
    Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Investissement 10.000 EUR Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime) Scénarios de performance		1 an	2 ans	3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction de coûts Rendement annuel moyen	€ 7.351 -26,49%	€ 7.948 -10,26%	€ 7.710 -7,63%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 8.953 -10,47%	€ 8.970 -5,15%	€ 9.040 -3,20%
Scénario intermédiare	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 9.522 -4,78%	€ 9.784 -1,08%	€ 10.054 0,18%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 10.117 1,17%	€ 10.663 3,31%	€ 11.172 3,91%
Scénario en cas de décès				
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 9.919	€ 10.086	€ 10.259

- ❖ Coûts au fil du temps:
  - Les frais de gestion du fonds de placement interne sont de 0% par an. (Les autres coûts globaux au niveau du produit ont été mentionnés dans un tableau récapitulatif dans le « Document d'informations clés »). Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les pénalités de sortie anticipée potentielles sont inclues. Les chiffes présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 2 ans	Si vous rachetez après 3 ans
Coûts totaux	€ 815	€ 880	€ 945
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,15%	4,40%	3,15%

- ❖ La Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique:
  - l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
  - la signification des différentes catégories de coûts.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,83%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,67%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,01%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,64%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Fonds de placement interne Belfius Life Values Medium

- Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Sustainable Medium Y – CAP – EUR (BE6226291555). Le fonds est un FOF qui investit dans différents fonds ISR de Candriam. Il offre aux investisseurs un portefeuille diversifié en obligations et en actions d'entreprises considérées comme les meilleures de leur catégorie (top 35%-50%) dans leur secteur, s'agissant d'intégrer des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise dans leur gestion et leurs modèles d'activité. Concernant les obligations gouvernementales, seuls les pays considérés comme les meilleurs (top 50%) et gérant correctement leur capital humain, naturel et social y sont représentés. Tous les émetteurs satisfont aux principales normes internationales.
- Frais de gestion du fonds de placement interne : 0% par an
- Classe de risque :
  - Le risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 4 (échelle de 1 à 7)
  - Indicateur synthétique de risque (SRI) selon le règlement PRIIPS: 3 (échelle de 1 à 7)

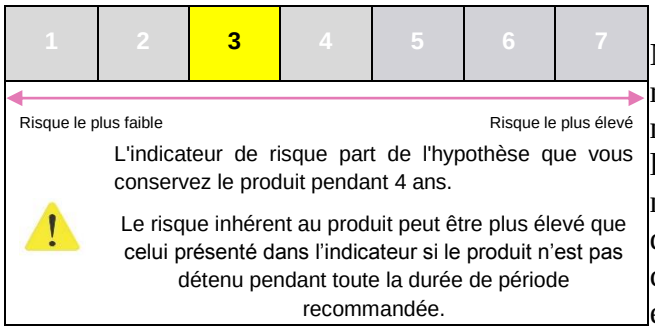

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résulats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

- Scénarios de performance:
  - Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.
    Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de do3nées du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Investissement 10.000 EUR Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime) Scénarios de performance		1 an	2 ans	4 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction de coûts Rendement annuel moyen	€ 6.229 -37,71%	€ 7.332 -13,34%	€ 6.593 -8,52%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 8.725 -12,75%	€ 8.771 -6,14%	€ 8.791 -3,02%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 9.585 -4,15%	€ 10.015 0,08%	€ 10.601 1,50%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 10.516 5,16%	€ 11.421 7,11%	€ 12.771 6,93%
Scénario en cas de décès				
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 9.984	€ 10.220	€ 10.708

- Coûts au fil du temps:
  - Les frais de gestion du fonds de placement interne sont de 0% par an. (Les autres coûts globaux au niveau du produit ont été mentionnés dans un tableau récapitulatif dans le « Document d'informations clés »). Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les pénalités de sortie anticipée potentielles sont inclues. Les chiffes présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 2 ans	Si vous rachetez après 4 ans
Coûts totaux	€ 824	€ 798	€ 1.047
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,24%	3,99%	2,62%

- La Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique:
  - l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
  - la signification des différentes catégories de coûts.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,63%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,25%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,01%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,73%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Fonds de placement interne Belfius Life Values High

- Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam Sustainable High Y - CAP – EUR (BE6226289534). Le fonds est un FOF qui investit dans différents fonds ISR de Candriam. Il offre aux investisseurs un portefeuille diversifié en obligations et en actions d'entreprises considérées comme les meilleures de leur catégorie (top 35%-50%) dans leur secteur, s'agissant d'intégrer des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise dans leur gestion et leurs modèles d'activité. Concernant les obligations gouvernementales, seuls les pays considérés comme les meilleurs (top 50%) et gérant correctement leur capital humain, naturel et social y sont représentés. Tous les émetteurs satisfont aux principales normes internationales.
- Frais de gestion du fonds de placement interne : 0% par an
- Classe de risque :
  - Le risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)
  - Indicateur synthétique de risque (SRI) selon le règlement PRIIPS: 3 (échelle de 1 à 7)

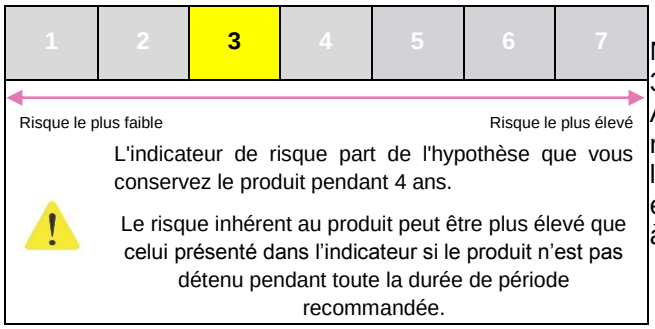

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résulats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

- Scénarios de performance:
  - Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.
    Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Investissement 10.000 EUR Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime) Scénarios de performance		1 an	3 ans	5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction de coûts Rendement annuel moyen	€ 5.206 -47,94%	€ 6.069 -13,10%	€ 5.362 -9,28%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 8.446 -15,54%	€ 8.267 -5,78%	€ 8.334 -3,33%
Scénario intermédiare	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 9.613 -3,87%	€ 10.341 1,14%	€ 11.118 2,24%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€ 10.922 9,22%	€ 12.909 9,70%	€ 14.810 9,62%
Scénario en cas de décès				
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 10.013	€ 10.552	€ 11.118

- ❖ Coûts au fil du temps:
  - Les frais de gestion du fonds de placement interne sont de 0% par an. (Les autres coûts globaux au niveau du produit ont été mentionnés dans un tableau récapitulatif dans le « Document d'informations clés »). Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les pénalités de sortie anticipée potentielles sont inclues. Les chiffes présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 3 ans	Si vous rachetez après 5 ans
Coûts totaux	€ 847	€ 1.042	€ 1.237
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,47%	3,47%	2,47%

- ❖ La Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique:
  - l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
  - la signification des différentes catégories de coûts.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,01%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,96%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Fonds de placement interne Belfius Life Values Dynamic

- Politique d'investissement : le fonds de placement interne investit dans le fonds Candriam SRI Equity World Y - CAP – EUR (LU1434528755). Le fonds cherche à atteindre une croissance de son capital en investissant dans les principaux actifs négociés durant la période d'investissement recommandée. Dans la limite de l'objectif et de la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion fait des choix d'investissement basés sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au moyen d'une analyse élaborée par la Société de Gestion.
- Frais de gestion du fonds de placement interne : 0% par an
- Classe de risque
  - Le risque selon « l'indicateur synthétique de risque et de performance » (SRRI): 5 (échelle de 1 à 7)
  - Indicateur synthétique de risque (SRI) selon le règlement PRIIPS: 4 (échelle de 1 à 7)

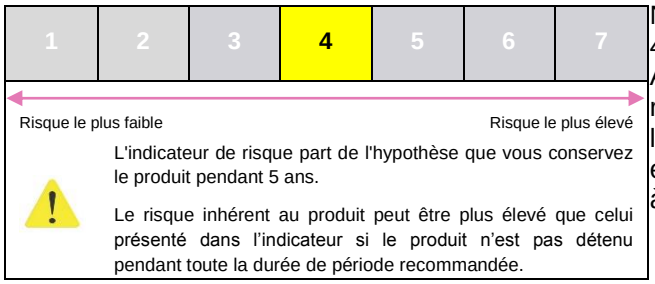

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résulats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de Belfius Insurance S.A. à vous payer en soit affectée.

- Scénarios de performance:
  - Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 6 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.
    Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Investissement 10.000 EUR Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime) Scénarios de performance		1 an	3 ans	6 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction de coûts	€ 3.965	€ 5.142	€ 3.928
	Rendement annuel moyen	-60,35%	-16,19%	-10,12%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 8.303	€ 8.309	€ 8.786
	Rendement annuel moyen	-16,97%	-5,64%	-2,02%
Scénario intermédiare	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.880	€ 11.220	€ 13.436
	Rendement annuel moyen	-1,20%	4,07%	5,73%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 11.726	€ 15.112	€ 20.483
	Rendement annuel moyen	17,26%	17,04%	17,47%
Scénario en cas de décès				
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 10.292	€ 11.449	€ 13.436

- Coûts au fil du temps:
  - Les frais de gestion du fonds de placement interne sont de 0% par an. (Les autres coûts globaux au niveau du produit ont été mentionnés dans un tableau récapitulatif dans le « Document d'informations clés »). Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les pénalités de sortie anticipée potentielles sont inclues. Les chiffes présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fourmit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 3 ans	Si vous rachetez après 6 ans
Coûts totaux	€ 896	€ 1.188	€ 1.726
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,96%	3,96%	2,88%

- La Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique:
  - l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
  - la signification des différentes catégories de coûts.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,42%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,17%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,29%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Les prospectus des différents fonds/OPC sous-jacents sont disponibles sur les sites web des compagnies de gestion.

III. RÈGLES D'ÉVALUATION DES FONDS DE PLACEMENT INTERNES, MODE DE DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES UNITÉS, TRAITEMENT DES VERSEMENTS ET VALORISATION DES ACTIFS

Le souscripteur choisit librement la clé de répartition des versements nets dans les fonds de placement internes du fonds. Après déduction des frais d'entrée et des taxes, le montant de chaque versement est affecté à l'achat d'unités dans les fonds de placement internes.

La valeur d'une unité est égale à la valeur du fonds de placement interne divisée par le nombre d'unités du fonds de placement interne.

Les actifs de chaque fonds de placement interne sont valorisés à la valeur du marché. La conversion en unités se fait sur la base du cours d'achat de l'unité évalué le deuxième jour de valorisation suivant (= jour ouvrable bancaire) après réception de la prime par la Compagnie ou maximum cinq jours ouvrables bancaires après cette date.

L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Les valeurs d'inventaire sont calculées chaque semaine le mardi ouvrable bancaire, sauf circonstances exceptionnelles comme décrit ci-après. Le nombre d'unités acquises est arrondi au troisième chiffre après la virgule. Pour connaître la valeur du contrat d'assurance à un moment déterminé, le nombre total d'unités est multiplié par un chiffre qui exprime la valeur de chaque unité. Tous les montants sont exprimés en EUR.

Le nombre d'unités du fonds de placement interne augmente sous l'effet des versements des souscripteurs ou de transferts d'unités provenant d'un ou plusieurs autres fonds de placement internes ou provenant de transferts de réserves entre les fonds de placement internes.

Les unités ne sont annulées que si le souscripteur met fin à son contrat, en cas de rachat ou de transferts par un souscripteur sur la réserve de son assurance Belfius Life Values, en cas de paiement par la compagnie d'assurances d'une allocation due au décès de l'assuré pendant l'assurance, en cas de vie de l'assuré à l'arrêt du contrat ou en cas de remboursement d'un versement en application de la loi du 10/12/2009 relative aux services de paiement.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

IV. RÈGLES RÉGISSANT LES RACHATS

IV.1 Rachat total

Le rachat total est l'opération par laquelle le souscripteur met fin à son contrat, avec paiement par la Compagnie de la valeur totale du contrat, moins les frais de sortie éventuels. La valeur du contrat correspond au nombre d'unités acquises multiplié par la valeur du fonds de placement interne.
À tout moment, le souscripteur peut demander le rachat total à l'aide d'un document de demande daté et signé, établi en l'agence. Le contrat prend fin en cas de rachat total.
Le rachat total se fait conformément au document de demande du souscripteur le premier jour de valorisation suivant, ou maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard, après réception par la Compagnie du document de demande signé et le versement est obligatoirement effectué sur un compte bancaire.
Si le(s) bénéficiaire(s) du contrat accepte(nt) la qualité de bénéficiaire(s), la demande de rachat doit être signée tant par le souscripteur que par le(s) bénéficiaire(s) acceptant(s).

IV.2 Rachats partiels

IV.2.1. Généralités

À tout moment, le souscripteur peut demander un rachat partiel à l'aide d'un document de demande daté et signé, établi à l'agence. Conformément au document de demande du souscripteur, le rachat partiel se fait le premier jour de valorisation suivant ou maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard, après réception du document de demande par la Compagnie. La valeur de rachat est obligatoirement versée sur un compte bancaire.
Si le(s) bénéficiaire(s) du contrat accepte(nt) la qualité de bénéficiaire(s), la demande de rachat doit être signée tant par le souscripteur que par le(s) bénéficiaire(s) acceptant(s).
Le retrait partiel n'est possible qu'à partir d'un montant minimum déterminé et avec un nombre minimum déterminé d'unités restantes par fonds de placement interne. Ces minima sont fixés par la Compagnie.

IV.2.2. La formule Comfort

La formule Comfort est l'opération simplifiée permettant au souscripteur de demander un rachat partiel à la Compagnie, payable sur un compte bancaire, sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le montant de chaque retrait partiel correspond à la multiplication d'un certain nombre d'unités acquises par leur valeur, à concurrence du retrait périodique demandé, et proportionnellement à la répartition du portefeuille. Seuls les fonds de placement internes avec un nombre minimum d'unités entrent en considération pour un rachat partiel. Ce minimum est fixé par la Compagnie et est contrôlé lors de chaque rachat partiel.

IV.2.2.1 Dispositions

Le paiement d'un premier rachat partiel dans le cadre de la formule Comfort par la Compagnie se fera au plus tôt à la date demandée qui correspond à l'échéance de la périodicité choisie, moyennant réception et approbation par la Compagnie du formulaire de modification signé par le souscripteur, introduit en agence. Ce, à condition que la valeur du contrat, 8 jours ouvrables bancaires avant la date de paiement, ait atteint le montant minimum exigé fixé par la Compagnie.
Sinon, un report sera établi, dont la durée sera déterminée par la Compagnie, de telle sorte que le souscripteur ait la possibilité de verser une prime supplémentaire et d'augmenter ainsi la valeur de son contrat jusqu'au seuil minimum requis.
La Compagnie ne pourra pas donner suite à la demande de rachat partiel si la valeur du contrat n'a pas atteint le montant minimum requis à la fin de la période de report.
Le souscripteur peut déterminer lui-même et modifier le montant des rachats partiels dans le cadre de la formule Comfort, en tenant compte des montants minimum et maximum des rachats partiels fixés par la Compagnie. Le souscripteur a également la possibilité de modifier ou d'arrêter la formule Comfort.
Il n'est pas possible de modifier le rachat partiel effectué dans le cadre de la formule Comfort à partir de 10 jours ouvrables avant la date de paiement du rachat partiel actuel.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

La modification entrera en vigueur à la date demandée comme mentionné dans l'avenant, moyennant réception et approbation par la Compagnie du formulaire de modification signé par le souscripteur, introduit en agence.
Si le(s) bénéficiaire(s) du contrat accepte(nt) la qualité de bénéficiaire(s), la demande de suppression des rachats partiels doit être signée tant par le souscripteur que par le(s) bénéficiaire(s) acceptant(s).

IV.2.2.2 Modalités

Les rachats partiels dans le cadre de la formule Comfort et les modifications à celle-ci se font conformément à un document de demande daté et signé, établi en agence.
Si le(s) bénéficiaire(s) du contrat accepte(nt) la qualité de bénéficiaire(s), la demande de rachats partiels doit être signée tant par le souscripteur que par le(s) bénéficiaire(s) acceptant(s).
Les rachats partiels qui sont versés dans le cadre de la formule Comfort doivent obligatoirement être versés sur un compte bancaire et ne sont pas soumis à des frais de sortie. Si l'assuré est différent du souscripteur, la Compagnie garde le droit d'exiger à tout moment que le souscripteur fournisse la preuve que l'assuré est en vie. Si le souscripteur ne peut pas fournir cette preuve dans un délai de 30 jours, la Compagnie suspendra le paiement des rachats partiels.
Dès que la Compagnie est informée du décès du souscripteur ou de l'assuré du contrat, aucun rachat n'est II possible.

V. RÈGLES RÉGISSANT LA CONVERSION DES UNITÉS

À tout moment, le souscripteur peut demander la conversion à l'aide d'un document de demande daté et signé, établi en agence. La conversion se fait par la vente d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un fonds de placement interne, suivie d'un achat dans un ou plusieurs autres fonds de placement internes. En cas de conversion en montant, les deux transactions sont effectuées le premier jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie de la demande de conversion ou au maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard. En cas de conversion en unités, la vente est effective le premier jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie des documents de demande signés, ou au maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard.
L'achat des unités dans le(s) fonds de placement interne(s) de destination est effectif le premier jour de valorisation qui suit la réception du résultat de la vente par la Compagnie, ou au maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard. La conversion partielle n'est possible qu'à partir d'un nombre minimum d'unités déterminé à convertir et d'un nombre minimum d'unités restantes par fonds de placement interne. Ces minima sont fixés par la Compagnie. Un relevé de la nouvelle répartition des unités sera établi et envoyé chaque semestre au souscripteur.
Des frais à hauteur de 1% de la valeur transférée seront imputés sur chaque conversion et/ou arbitrage. Une modification de la clé de répartition en vue des versements à venir sont gratuits, comme décrit dans la fiche d'information financière.

VI. RÈGLES EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

En cas de décès de l'assuré, la Compagnie paiera une somme au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans les conditions particulières. Cette somme correspond au nombre d'unités acquises multiplié par leur valeur déterminée le premier jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie d'un extrait de l'acte de décès de l'assuré ou au maximum trois jours ouvrables bancaires plus tard. Le cas échéant, la prime de risque due mais non encore retenue est déduite de cette somme. Il n'y a pas de frais de sortie. Les paiements sont effectués contre quittance après réception de tous les documents requis par la Compagnie.

VII. LIQUIDATION D'UN FONDS DE PLACEMENT INTERNE

Si un fonds de placement interne est liquidé, le souscripteur en est informé par la Compagnie et il communique à celle-ci le sort qu'il choisit de réserver aux unités qu'il détient dans le fonds de placement interne : soit la conversion gratuite dans un autre fonds de placement interne proposé par la Compagnie, soit le retrait sans frais des unités en cause sur la base de la valeur unitaire atteinte le jour de la liquidation du fonds de placement interne, soit le transfert sans frais, à l'exception des taxes et impôts éventuellement

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

dus, sur un contrat nouveau en harmonie avec le portrait d'investisseur. Ce transfert aura lieu sans aucune attribution de valeur de rachat.

Si avant la date déterminée par la Compagnie, le souscripteur ne fait aucun choix dans un délai d'un mois après réception de la lettre mentionnant les alternatives proposées par la Compagnie, celle-ci exécutera automatiquement l'alternative proposée par défaut, communiquée par lettre, parmi l'une des deux premières alternatives proposées.

VIII. INFORMATION AU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur reçoit un état annuel de son contrat avec la valeur des unités et le nombre d'unités acquises par fonds de placement interne souscrit. La valeur des unités des fonds de placement internes est publiée sur www.belfius.be. En outre, des rapports périodiques sont établis, reprenant les performances et la composition des différents fonds de placement internes.

Les prospectus des fonds sous-jacents sont disponibles sur les sites internet respectifs des sociétés de gestion.

IX. CONDITIONS DE SUSPENSION DE LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR UNITAIRE

Les opérations d'investissement et de rachat ne peuvent être suspendues temporairement que dans des cas exceptionnels, lorsque les circonstances l'exigent et si la suspension est fondée, en tenant compte de l'intérêt des souscripteurs.
Sans déroger au droit de suspension, la Compagnie peut suspendre temporairement le calcul de la valeur unitaire et les rachats dans les cas suivants :

1. quand une bourse ou un marché, où une partie substantielle des actifs du fonds de placement sont cotés ou négociés, ou qu'un important marché de change où sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles les actifs sont libellés, est fermé pour une autre raison que les vacances légales ou que les transactions y sont suspendues ou soumises à des limitations ;

2. quand la situation est à ce point grave que la Compagnie n'est pas à même de valoriser correctement les avoirs et/ou les obligations, qu'elle ne peut en disposer normalement, ou qu'elle ne peut le faire sans nuire gravement aux intérêts du souscripteur ou à ceux des bénéficiaires du fonds de placement ;

3. quand la Compagnie n'est pas en mesure de transférer des fonds ou de réaliser des transactions à un prix ou à un cours de change normal ou que des limitations sont imposées aux marchés de change ou aux marchés financiers ;

4. si le fonds fait l'objet d'un retrait substantiel représentant plus de 80 % de sa valeur ou plus que la somme de 1.250.000 EUR (indexée selon l'indice santé des prix à la consommation – base 1988 = 100).

L'annonce de cette suspension (ainsi que la suppression) sera publiée par tous les moyens disponibles et communiquée aux souscripteurs qui demandent le rachat de leur contrat. Les demandes de rachat en attente seront prises en considération lors de la première évaluation suivant la fin de la suspension. Le souscripteur peut exiger le remboursement du versement effectué pendant cette période, moins les montants qui ont été utilisés pour couvrir le risque assuré.

X. CONDITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Compagnie peut modifier à tout moment et unilatéralement la teneur du présent règlement. Les modifications apportées seront communiquées aux souscripteurs dans l'état annuel qui leur est envoyé.
Si cette modification porte sur un élément essentiel (p.ex. une modification importante de la politique d'investissement d'un fonds de placement interne,…) et est faite au détriment du souscripteur, celui-ci aura la possibilité d'effectuer un rachat sans frais dans un délai raisonnable.

Belfius Banque, numéro FSMA 019649 A, est un agent lié de Belfius Insurance SA contractuellement tenu de commercialiser uniquement des assurances de Belfius Insurance SA (à l'exception des assurances relevant de la branche 14).
Entreprise d'assurances Belfius Insurance SA agréée sous le numéro 0037 - Tél. 02 286 76 11– BIC : GKCCBEBB – IBAN : BE72 0910 1224 0116 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - dont le siège est à B-1210 Bruxelles, Avenue Galilée 5. Attention! Le 28 mai 2018 l'adresse du siège social de Belins SA change. À partir de cette date, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante: place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.